



4. März 2024

Vérification des compteurs de nanoparticules

Conditions de vérification

Les appareils mesureurs de nanoparticules doivent être vérifiés chaque année pour pouvoir être utilisés pour des mesures officielles. En raison du nombre d'appareils en circulation, METAS est tributaire de la collaboration de ses clients pour pouvoir effectuer toutes les vérifications dans les délais impartis.

Le présent document a pour but d'expliquer les conditions cadres de la vérification des appareils mesureurs de nanoparticules. Des informations générales sur la vérification et sa validité sont disponibles sur notre [site internet](#).

1 Formulaire d'inscription

Le [formulaire d'inscription](#) peut être téléchargé sur notre [site internet](#). Toutes les données de contact doivent être indiquées dans ce formulaire. Celles-ci sont importantes pour nous, étant donné que parfois, nous devons envoyer l'appareil de mesure, le certificat et la facture à des adresses différentes. Il nous est impossible de rassembler nous-mêmes ces informations pour chaque appareil.

1.1 Mesures

Tous les instruments de mesure, qu'il s'agisse d'une vérification initiale ou d'une vérification ultérieure, que le client soit déjà venu à METAS avec l'instrument de mesure ou non, **seront retournés sans vérification quand le formulaire d'inscription est manquant**. Le formulaire peut être joint à l'appareil de mesure en format papier ou être envoyé par e-mail à l'adresse nanopartikelmessgeraete@metas.ch.

2 Maintenance

L'entretien annuel de chaque instrument de mesure doit être effectué avant la vérification. Après la maintenance, un autocollant d'entretien est apposé. Veuillez contrôler avant la vérification que cet autocollant se trouve sur votre appareil. Si l'autocollant n'est pas présent, contactez l'entreprise qui a effectué la maintenance et informez-la afin qu'elle puisse vous fournir l'autocollant.

2.1 Mesures

Si nous recevons un appareil de mesure sans preuve que la maintenance a été effectuée, il sera renvoyé à l'expéditeur **sans vérification**.

3 Planification

Afin de garantir une vérification aussi rapide que possible, nous avons besoin de pouvoir planifier les vérifications. Nous vous serions reconnaissants de prendre contact avec nous pour convenir d'un rendez-vous. Un rendez-vous permet de garantir que l'appareil de mesure sera vérifié à la date convenue. Les instruments de mesure non planifiés seront vérifiés dès qu'un créneau sera disponible.

4 Appareil en état de marche

Nous ne pouvons vérifier que les instruments en état de marche. Les appareils défectueux sont renvoyés sans être vérifiés. Contrôlez que votre appareil de mesure fonctionne correctement avant de l'envoyer.

N'oubliez pas de bien emballer l'appareil de mesure, car des dommages peuvent survenir pendant le transport. Nous ne disposons pas de matériel d'emballage et retournons donc l'instrument tel que nous l'avons reçu.

5 Contact

Si vous souhaitez prendre rendez-vous ou si vous avez des questions ou des doutes, n'hésitez pas à nous contacter.

Vous pouvez nous joindre à l'adresse nanopartikelmessgeraete@metas.ch.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.